



Etaient présents : Pascal BECQUET, Fabrice BERSANO, Hubert BONNET, Pierre-André BOULANGER, Joël CABON, Philippe CALMUS, Christelle CAS, Ludovic CHAUPIN, Béatrice COULBEAUT, James COURTEFOIS, Gérard DEBEAUFORT (Suppléant de Marie-Christine HALLIER), Claude DEHOVE, Nathalie DESMAREST, Philippe DUCAT, Jean-Louis DUCATILLON, Philippe FOSSIER, Gérard GAIGNE, Bernard GANDON, Christian GERARD, Rémy GILET, Marie KLEIN, Didier LACHAMBRE, Michel LAPOINTE, Dominique LAURENT, Jacques LIEGEY, Alain LORAIN, Chantal LOUIS, Annick LUTIGNEAUX, Francis MARLIER, Claude MENUGE, Françoise MOLINE, Alain NORMAND, Odette PARANT, Ghislaine PEDURANT, Claude PHILIPPOT, Gérard PREVOT, Martine RAVAUX, Elisabeth REMY, Hervé ROBERT, Frédéric ROUAN, François SAILLARD, Colette SIMON, Urbain VAN DEN AVENNE, Christian VANNOBEL, Jérôme VARLET (Suppléant de Cédric TERRASSIN), Alain WEHR

Etaient absents : Patrick BARTELS, Claude BEGARD, Hervé BOLLINNE, Frédéric BULART, Alain DERVIN, Nathalie DURAND, Didier FERON, Pierre-Marie LEBEE, Gérard LICETTE, Séverine PIROZZINI, Hubert RENARD, Sophie RENAUX, Denis SERIN, Philippe TIMMERMAN, Ghislaine VITU, Benjamin WOIMENT

Mandat de procuration : Laurent ALLART par Ludovic CHAUPIN, Sabrina DELEBECQUE - RAPIN par Nathalie DESMAREST, Alain LANGEVIN par Elisabeth REMY, Claude SYLVESTRE par Alain LORAIN

Secrétaire de séance : M. Philippe DUCAT

➤ ***Intervention de l'Agence Pôle Emploi, des services de la DIRECCTE et de la Maison de l'Emploi et de la Formation sur les nouvelles orientations du gouvernement en matière d'emplois aidés, des modalités de signature et de prise en charge.***

Le document présenté vous a été transmis par mél en date du 01/02/2018

Le Président ouvre la séance et informe des points suivants :

- M. LORAIN remercie les nombreux élus de l'avoir invité lors de leur cérémonie des vœux.
- Il évoque quelques points importants de l'année écoulée et les projets à venir :

- La Fibre optique : les travaux avancent. Les coûts seront entièrement supportés par la Champagne Picarde grâce aux transferts SDIS et FNGIR qui vont bonifier la DGF mais aussi grâce aux recettes de la fiscalité éolienne
- Signature du 1^{er} Contrat de Ruralité en 2017 et la perspective de financer certains projets communaux et intercommunaux
- La concrétisation du projet de la MSAPE de Saint-Erme et de l'enfance dont les travaux débutent
- La réhabilitation de la Piscine intercommunale (2019) avec les études à engager dès le début 2018
- Le souhait de voir certains services de la Champagne Picarde se délocaliser dans toutes les communes de façon « itinérante » et de travailler à une mutualisation intelligente

Il remercie l'ensemble des agents de la collectivité et plus particulièrement Franck CHARPENTIER, Directeur Général des Services et Claire DUBOS, Responsable des services à la Population, pour leur implication et leurs compétences au profit du territoire.

ORDRE DU JOUR :

1- GEMAPI - Institution de la taxe

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
46	45	38	7	5	0

M. WEHR : Y'a t-il une obligation de mise en place pour cette nouvelle taxe ?

La compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est obligatoire au 1^{er} janvier 2018, les intercommunalités ont la possibilité (et non l'obligation) de répercuter, le coût sous forme de taxe.

M. LAPOINTE : Ce montant « peu élevé » peut-il être affecté au budget général de la Champagne Picarde ?

Oui, cette taxe étant facultative, le coût peut être financé par le budget. Dans cette hypothèse, il serait proposé comme pour tout transfert de soustraire le montant de la cotisation de chacune des 20 communes (transfert sur la Champagne Picarde) sur son attribution de compensation respective.

M. PHILIPPOT n'est pas favorable à l'instauration de cette taxe. Il explique qu'une taxe supplémentaire - même minime aujourd'hui - serait mal venue pour les contribuables avec un risque d'augmentation fort dans les prochaines années.

M. GILET rappelle le rôle important de nombreux travaux (réfection de berges, entretien, curage...) effectués par les syndicats sur le territoire de la CC : MENNEVILLE, GUIGNICOURT, NEUFCHATEL...

Il précise que ces derniers ont été réalisables en partie grâce à la cotisation des communes et à la subvention de 80% de l'Agence de l'eau sur les travaux qui contribuent à préserver les milieux et participe à la gestion des inondations (nettoyage des embâcles).

Il ajoute qu'une entraide est nécessaire pour les petits villages qui ne pourront assurer seul la réfection ou l'évacuation de petits ruisseaux, dû au cahier des charges assez lourds.

Le Conseil Communautaire

INSTITUE la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

2- GEMAPI - Vote du produit de la taxe 2018

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
46	42	42	0	8	0

Monsieur DUCAT explique que le produit voté sera traduit en des « fractions de taux supplémentaires » sur la TH, le FB, Le FNB et la CFE correspondant à ce produit. Le taux additionnel sur chaque taxe pour le produit prévu en 2018 (14 575 €) sera d'environ 0,04%.

En fonction du produit voté, les services fiscaux calculeront le taux additionnel aux taxes locales (habitation, foncier bâti et non bâti, cotisation foncière des entreprises).

Le montant de la taxe sera donc variable à chaque contribuable.

Comme précisé lors du dernier Conseil Communautaire, le produit voté ne peut excéder 40€ par habitant et il sera exclusivement affecté aux dépenses relatives à l'exercice de la compétence (cotisation aux syndicats en l'occurrence).

Le Conseil Communautaire

Vote le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) à 14 575 € pour 2018.

3- Aménagement d'aires de services camping-car - Signature d'une convention d'occupation avec VNF (MAIZY)

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
46	50	50	0	0	0

Monsieur CHARPENTIER explique la situation et les atouts des emplacements retenus pour ce projet. Il convient d'avoir l'autorisation des propriétaires (signature des conventions) pour engager les demandes d'autorisations puis les travaux courant 2018

Il précise à M BOULANGER que les coûts de fonctionnement et maintenance seront pris en charge par la Champagne Picarde. Des solutions spécifiques par cartes d'abonnements prépayées rechargeables sur internet existent chez certains prestataires pour éviter les coûts du terminal CB. Une consultation va être engagée pour le choix du matériel.

Le Conseil Communautaire

AUTORISE le Président à signer la convention d'occupation avec VNF

4- Signature de la convention de mise à disposition de terrains avec les communes (BERRY-AU-BAC et SISSONNE)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
46	50	50	0	0	0

Le Conseil Communautaire

AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit des emprises (domaine privé de la commune) pour l'aménagement des aires de services.

5- Multi-accueil de Marchais (l'Envol) - Convention de financement 2018 avec l'ADMR

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
46	50	50	0	0	0

Le Conseil Communautaire

ATTRIBUE à l'association ADMR de LIESSE, une subvention de fonctionnement de 83 000 € maximum et une subvention prévisionnelle maximum de 4 000 € en investissement pour le service Multi-accueil « l'Envol », au titre de l'année 2018

AUTORISE le Président à signer la convention et à procéder au versement d'un acompte de 80 % des dépenses prévisionnelles de fonctionnement

PRECISE que cette dépense sera inscrite au BP 2018

6- Multi-accueil de GUIGNICOURT (Trotti'Nous) - Convention de financement 2018 avec Familles Rurales

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
46	50	50	0	0	0

Le Conseil Communautaire

ATTRIBUE à l'association Familles Rurales de GUIGNICOURT, une subvention de fonctionnement de 156 897 € et une subvention prévisionnelle maximum de 4 000 € en investissement pour le service Multi-accueil « Trotti'Nous » au titre de l'année 2018

AUTORISE le Président à signer la convention pour 2018 et à procéder au versement d'un acompte de 80 % des dépenses prévisionnelles de fonctionnement

PRECISE que cette dépense sera inscrite au BP 2018

7- Cession de terrains de la zone d'activité économique de GUIGNICOURT (rectificatif)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
46	50	50	0	0	0

Monsieur LORAIN informe l'ensemble des élus que la majorité nécessaire pour les cessions de terrain à l'intercommunalité est atteinte pour les 3 zones d'activités (SAINT-ERME, SISSONNE et GUIGNICOURT).

Il précise que le Notaire s'est aperçu d'un numéro de parcelle erroné (lors de la rédaction d'un acte de vente en cours) sur un terrain situé sur GUIGNICOURT, et qu'il convient de procéder à une rectification. Il ajoute que cette dernière n'aura aucun impact sur les délibérations prises précédemment, et que ce changement a été signalé à la Préfecture.

Le Conseil Communautaire

VALIDE le transfert en pleine propriété des terrains à aménager, en cours d'aménagement ou aménagées ZV 108, 110, 116, 121,124,145, ~~143~~ et 162 pour une superficie totale de 102 504 m².

8- Convention avec la Région : Financement des opérateurs économiques

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
46	50	50	0	0	0

Le Conseil Communautaire de

AUTORISE le Président à signer cette convention d'habilitation avec la région Hauts-de-France.

9- Convention de partenariat avec Pôle Emploi

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
46	50	50	0	0	0

L'arrêt des GVI (Guiche Virtuels Interactifs) a été décidé par son gestionnaire.

En substitution, Pôle Emploi a déployé un nouveau service en faveur des usagers en difficulté (manque de matériel, de compétences informatiques...) et souhaite s'appuyer sur les collectivités pour les aider à la recherche d'emploi sur Internet.

Claire DUBOS, Responsable des services à la Population et Yann RICHEL, Directeur de l'Agence Pôle Emploi de Laon, ont travaillé sur un partenariat « MSAP/Pôle Emploi » et une convention.

Monsieur CHARPENTIER précise qu'il n'y aura aucun impact financier pour la Champagne Picarde. Les animateurs seront formés à l'outil et la Champagne Picarde s'engage à accueillir les demandeurs au sein de ses espaces numériques.

Le Conseil Communautaire

AUTORISE le Président à signer la convention.

10- Instauration d'un service de Péri centre (ALSH)

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
46	50	50	0	0	0

Monsieur BERSANO relate qu'un test « Péri centre » a été réalisé sur une période de 4 semaines lors des dernières vacances de juillet 2017. Cet essai a séduit les familles et a permis d'augmenter la fréquentation des enfants aux ALSH.

Il précise que la mise en place de ce nouveau service n'impacte en rien le ramassage en bus des enfants dans les communes qui est maintenu aux horaires habituels.

Le Conseil Communautaire de

DECIDE la mise en place du péricentre à compter du 1^{er} février 2018 pour toutes les périodes d'Accueil de Loisirs et pour l'ensemble des sites.

APPROUVE le tarif unique de 2 €/jour pour l'accueil Péri centre du matin et/ou du soir.

11- Tarifs des mini camps 2018

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
46	50	50	0	0	0

Monsieur BERSANO précise que le reste à charge pour la CCCP, d'un enfant participant à une semaine en Mini Camps est de 224€

Il est rappelé qu'en dessous de 700€ de Quotient Familial, un tarif « CAF » est immédiatement appliqué, soit environ -30€/enfants.

Le tarif des mini camps était de 86 € pour 1 enfant en 2017.

Le Conseil Communautaire

DECIDE l'augmentation du nombre de places pour les mini-camps

APPROUVE le tarif comme suit :

- Tarif 1 enfant : 95 €/semaine
- Tarif 2 enfants : 93 €/semaine
- Tarif 3 enfants : 90 €/semaine

12- Modification du règlement intérieur

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
46	50	50	0	0	0

Le Conseil Communautaire

APPROUVE le nouveau règlement intérieur de la Communauté de Communes applicable au 1^{er} février 2018 tel que figurant en annexe.

13- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
46	50	50	0	0	0

Le Conseil Communautaire

CRÉE un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2018.

SUPPRIME un poste d'adjoint territorial d'animation

DEFINIT la rémunération en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints territoriaux

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'arrêté de nomination

14- Création d'un poste d'agent de maîtrise

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
46	50	50	0	0	0

Le Conseil Communautaire

CRÉE un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} mars 2018

SUPPRIME un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

DEFINIT la rémunération en référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des agents de maîtrise

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'arrêté de nomination

QUESTIONS DIVERSES

- Bâtiments économiques : A l'heure actuelle, et pour la première fois, toutes les cellules sur SISSONNE sont louées.
- Transfert de compétence : le gouvernement envisage une stabilité des compétences pour les prochaines années. Concernant les transferts de compétence « eau » et « assainissement », un projet de loi en discussion dans les assemblées pourrait permettre de reporter à 2026 la date de transfert obligatoire. Le cas échéant, les communes seront sollicitées pour se prononcer sur leur opposition ou non au transfert.
- Feuille de Route Numérique : Suite à l'intervention de Madame ZELLER lors du dernier Conseil Communautaire, une première réunion est programmée au mardi 13 février prochain, de 9h30 à 12h00.
- Site internet : Suite aux échanges concluants avec des professionnels, un nouveau site Internet de la Champagne Picarde va être réalisé. La possibilité de créer un site Internet par commune sans aucun coût sera proposée.

Monsieur LORAIN lève la séance à 21h00.

